



PARIS, 13 NOVEMBRE 2015

Dans le contexte dramatique des événements tragiques qui se sont produits sur le territoire national, nous voulons apporter notre soutien à toutes les victimes et toutes les familles touchées par ces odieux attentats. Demain ne sera plus jamais comme hier, mais nous devons continuer à vivre pour ne pas donner raison à ces individus !

Construisons ensemble un avenir meilleur c'est tout le sens de notre action au quotidien.



Centre Aquatique
Intercommunal
Valséo

Dossier Spécial :

Premiers résultats

de la collecte des déchets recyclables
en porte-à-porte



Construction d'un bâtiment
relais pour l'entreprise
Sonimat



Construction d'un bâtiment
relais pour l'entreprise
Tecnam



Le mot du Président



Sommaire

Edito	2
A savoir	3
Entreprise Tecnam : rencontre avec le gérant : Franck LUTHI	4
Entreprise Sonimat : rencontre avec Jean-François LERGES, le directeur de site	5
Centre Aquatique Intercommunal Valséo	6
Le tri chez vous	8
Pourquoi faut-il toujours mieux trier?	9
Consignes de tri	10
Horaires déchetteries et Memento	12

CCPB, point com N° 15
Décembre 2015
Parc d'Activité des Etournelles
195, rue Santos Dumont
BP 609
01206 Châtillon-en-Michaille Cedex
Tél. 04 50 48 19 78

Directeur de Publication :
Patrick PERREARD
Rédaction, maquette et réalisation :
CCPB / Elodie BARCNICKI
Impression :
Imprimerie Cominpress Replonges
N° ISSN 2112-4388
Parution Annuelle
Crédit Photos : CCPB, Fotolia
Couverture et Illustrations :
Elodie BARCNICKI
Nicolas JACQUIOD

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous retrouver pour ce nouveau numéro du CCPB. point com, le magazine annuel d'information de la CCPB à destination des habitants du Pays Bellegardien.

Déjà plus de 20 mois à vos côtés. Durant cette période, nous avons lancé de nombreux chantiers et donné une nouvelle impulsion à la CCPB : mise en place de la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte sur les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans, acquisition d'un bâtiment industriel, construction de deux bâtiments relais, création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit du sol suite au désengagement de l'Etat dans ce domaine ... La liste de nos réalisations est longue. Elles vont toutes dans le même sens, celui que je me suis fixé et que se doit de suivre tout Président d'intercommunalité à savoir l'amélioration des services à la population.

Au fil des années, notre structure s'est développée en assumant des compétences qui se sont élargies à différentes reprises et qui touchent de plus en plus d'aspects concrets de notre vie quotidienne. Les récentes lois proposées par le gouvernement et votées par le législateur cet été concernent la réorganisation territoriale et le transfert de nouvelles responsabilités aux intercommunalités. Nos compétences vont donc s'accroître de manière sensible, selon des modalités dont nous avons encore du mal à dessiner les contours, notamment en termes financiers.

9 conseils communautaires et 9 bureaux communautaires se sont succédé ainsi que des dizaines de réunions avec les Vice-présidents, les membres des commissions et les Maires des 15 communes pour décider ensemble du quotidien et de l'avenir de notre territoire. De concert, nous tentons de tracer la voie pour notre Communauté de Communes dans ce contexte particulièrement compliqué.

Vous découvrirez dans le dossier spécial de ce numéro, les premiers résultats très encourageants de la collecte des déchets recyclables. Je remercie chacune et chacun pour votre investissement au quotidien pour réduire nos déchets et je vous annonce qu'à partir de 2016, ce dispositif sera progressivement étendu aux 12 autres communes du territoire (Chanay, Champfromier, Giron, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux, L'hôpital, Billiat, Villes, Injoux-Génissiat, Montanges et Confort).

Quatre années d'actions s'ouvrent encore à nous. C'est avec une énergie et un engagement certains que nous allons, ensemble, conforter les réalisations entamées et initier des projets participant à la vitalité, au rayonnement, à la reconquête et à la solidarité du territoire. Ces éléments seront les points forts et nous poursuivrons la transformation de notre communauté.

Avec l'ensemble de mes Vice-présidents, avec le soutien de tous les Conseillers Communautaires et avec l'implication de l'ensemble du personnel de la CCPB, nous continuons à suivre notre feuille de route.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture à tous.

Patrick PERREARD

Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

A savoir

Les évolutions de compétences

La loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), adoptée définitivement le 16 juillet dernier modifie profondément les compétences de chaque collectivité.

Les communautés de communes se retrouvent avec des compétences propres mais également avec des compétences partagées : tourisme, développement économique... La loi décrit, qui de la Région, du Département ou de l'EPCI est compétent pour intervenir. Si certains domaines sont l'exclusivité d'un échelon territorial, beaucoup sont parta-

gés. Aussi, la CCPB verra ses compétences élargies en matière de développement économique et de tourisme, et devra assumer avant le 1^{er} janvier 2017 l'accueil des gens du voyage. Elle devra également prendre en charge avant le 1^{er} janvier 2018 la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et avant le 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement.

Encore du travail supplémentaire pour les élus communautaires qui font le constat suivant :

Beaucoup de nouvelles charges mais avec quels moyens ? !



Service Commun Application du Droit des Sols



De gauche à droite, Audrey BRIANÇON, Isabelle INSOGNA, Daniel DE LA VEGA, Christiane COUTIN et Sylvie VIONNET, (agents du service commun ADS)

La communauté de communes du Pays Bellegardien a franchi un palier supplémentaire en créant son premier service mutualisé.

En effet, mercredi 1^{er} juillet, le service d'application du droit des sols a officiellement ouvert, les bureaux se trouvent dans l'enceinte de la mairie de Bellegarde-sur-Valserine.

Cette décision a été prise suite aux dispositions de la loi Alur qui retire, peu à peu, certaines missions à la DDT (Direction Départementale des Territoires), dont l'examen des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes de moins

de 1 000 habitants, regroupées au sein d'une intercommunalité. Ce retrait de l'Etat dans ce domaine correspondant clairement à des charges supplémentaires que devront supporter les communes, c'est le principe des vases communicants, l'Etat se déchargeant sur les collectivités locales !

« L'intercommunalité apparaît la mieux placée pour prendre le relais, sans se substituer aux pouvoirs des maires qui continueront toujours à accepter ou refuser, et donc signer les permis de construire. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences, mais d'une mutualisation des services »,

précise le président de la CCPB et Maire de Châtillon-en-Michaille, Patrick PERREARD, qui insiste sur « la volonté des Maires d'être performants. »

Les deux communes de Montanges et Surjoux n'ont pas la possibilité, pour le moment, de récupérer cette compétence et n'y adhèrent donc pas encore.

Chaque mairie reste le guichet unique en matière de réception et d'enregistrement des demandes d'autorisation d'urbanisme et l'interlocuteur privilégié des pétitionnaires.

Entreprise Tecnam : rencontre Franck LUTHI, gérant

Deux projets de bâtiments relais portés par la CCPB sont actuellement en cours de construction sur le territoire du Pays Bellegardien. Le nouveau bâtiment de Tecnam se trouve non loin de la piste de l'aérodrome de Bellegarde-Vouvray.

Franck LUTHI est gérant de l'entreprise Tecnam installée depuis 2001 sur le territoire, non loin de la piste de l'aérodrome de Bellegarde – Vouvray.

Tecnam, avec ses quatre salariés, assure la distribution en France des ULM (Ultra Léger Motorisé) et avions, conçus par la société mère italienne.

Depuis trois ans, l'entreprise réfléchit à sa diversification et l'idée de développer une activité de maintenance aéronautique dans un bâtiment dédié a fait son chemin.

« Aujourd'hui, nous avons besoin de cet espace consacré à l'entretien des appareils. L'objectif est donc d'assurer le suivi des machines dans un bâtiment situé immédiatement sur l'aérodrome.

Nous ne pouvions pas en même temps créer des emplois en augmentant notre masse salariale et investir dans un bâtiment...

actuel, permettant d'assurer la maintenance des appareils.

« Outre l'avantage financier de cette solution, nous étions soulagés de toute la partie administrative qui a été prise en charge par la CCPB. Nous sommes donc locataires et avons la possibilité d'achat à échéance de 6 ans. »

Avec la livraison du nouveau bâtiment, l'entreprise devrait engager encore d'avantage de mécaniciens sur les années à venir.



Le bâtiment relais construit pour accueillir le nouvel atelier de maintenance de la société TECNAM

Nous avons donc fait le choix de contacter la CCPB pour leur présenter notre projet chiffré. Elle nous a immédiatement soutenus et nous a proposé la construction d'un bâtiment relais. »

La remise des clés entre la CCPB et Tecnam devrait avoir lieu courant décembre.

Tecnam va donc s'agrandir avec la construction d'un bâtiment relais à côté de leur hangar

QU'EST-CE QU'UN BATIMENT RELAIS ?

Les bâtiments ou ateliers relais figurent parmi les outils les plus anciens et les plus répandus au service des projets de création d'entreprises. C'est avant tout une forme d'aide financière à l'immobilier d'entreprise. Sa vocation est d'accueillir des entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal la création d'emplois.

La collectivité en tant que maître d'ouvrage réalise des travaux (construction ou rénovation) puis elle loue le bien réalisé à l'entreprise dans le cadre d'un crédit bail ou d'un bail commercial avec promesse unilatérale de vente.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Faciliter le projet de développement économique d'une entreprise identifiée

> pour la collectivité, d'implanter une entreprise dans de bonnes conditions (éventuellement sur un parc d'activité) et de recevoir des co-financements répercutés sur le prix de vente du bâtiment à l'entreprise. Des aides de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de l'Ain ont été obtenues pour ces projets.

> pour l'entreprise, un gain de trésorerie non négligeable puisqu'elle n'a pas à financer l'investissement initial et peut donc consacrer sa trésorerie pour améliorer ses outils de production.

Entreprise Sonimat : rencontre avec Jean-François LERGES, directeur du site

La communauté de communes du Pays Bellegardien, dans le cadre de sa compétence développement économique est séduite par les perspectives de créations d'emploi sur le territoire.

L'entreprise Sonimat, spécialisée dans la conception de machines et outillages de soudure des thermoplastiques est une filiale de Sonimat Lencloître (86).

Elle a pour clients les gros équipementiers automobiles de rang 1 (MGI Coutier, localement, ou encore Valeo, SOGEFI, Filtres Auto...) et crée également des machines pour des entreprises de la Plastics Vallée à Oyonnax.

Idealement situé avec sa gare TGV, sa proximité avec l'aéroport de Genève et l'autoroute A40, le Pays Bellegardien a immédiatement séduit l'entreprise qui souhaitait se rapprocher de ses clients.

Sonimat est installée à la pépinière d'entreprise depuis le 1^{er} mai 2012, dans un atelier de 360 m².

« L'entreprise est en pleine expansion et nous manquons de place, nous avons donc besoin

d'un bâtiment plus grand », souligne Jean-François LERGES, directeur du site.



Vue du futur bâtiment relais construit pour accueillir SONIMAT

Après le Parc d'Activité des Etournelles, la construction de la pépinière d'entreprises, la CCPB va encore plus loin et fait construire à sa charge un bâtiment relais pour l'entreprise Sonimat.

POURQUOI UN BATIMENT RELAIS?

Ce dispositif de bâtiment relais permet de proposer à des entreprises prometteuses de se développer sans supporter toute la charge de la construction de locaux, et d'achat de terrain.

« C'est la suite logique, après la pépinière d'entreprises ! La collectivité investit, et nous remboursons chaque mois un montant défini. Nous pourrions ainsi développer notre activité, et aurons la possibilité d'acheter à 6 ou 15 ans, un vrai soutien qui nous permet de respirer !

Concrètement, c'est une aide financière qui a joué un grand rôle dans le choix du lieu d'implantation pour Sonimat. Grâce à ce soutien, nous pouvons investir et créer de l'emploi, précise Jean-François LERGES.

L'entreprise comptait deux salariés à son arrivée en 2012, ils sont actuellement 9, et très vite après le déménagement, ils passeront à 20 salariés d'ici 2017!

Sonimat emménagera d'ici quelques semaines dans ses nouveaux locaux situés sur le Parc d'Activité Intercommunal des Etournelles.



Pour aller plus loin...

9 salariés actuellement, 20 d'ici 2017, 40 en 2020 / 2022

Surface du futur bâtiment : 1 000 m²

A proximité : Gare TGV à 5mn, Aéroport de Genève à 45 mn, Autoroute A 40 à 2mn

L'entreprise Sonimat s'installera au Parc d'activité des Etournelles.

Valséo, un équipement forme, loisirs et

Depuis son ouverture en novembre 2012, le centre aquatique intercommunal Valséo vous accueille été comme hiver. (400 000 personnes depuis l'ouverture).

Pour vous maintenir en forme ou simplement vous détendre, venez profiter de toute l'offre de service dès maintenant !

Ce centre aquatique «sports et loisirs» de nouvelle génération offre un choix très large d'équipements et prestations de loisirs aquatiques et de remise en forme pour tous les publics. L'établissement a pour vocations dominantes l'initiation à la natation (fréquentation scolaire pour l'essentiel) et l'apprentissage de la nage au sens large (gymnastique aquatique, musculation, entretien corporel, ...)

Venez découvrir Valséo, un centre aquatique moderne, lumineux et agréable, où vous pourrez vous détendre dans l'espace forme (2 salles : 1 de cardio training et 1 de cours de fitness), au sauna, hammam ou encore au jacuzzi.

Profitez d'un bassin de 25 mètres, d'un espace ludique avec banquette à bulles, nage à contre-courant, d'une pataugeoire et d'un bassin d'apprentissage.

La gestion du centre aquatique a été confiée à Vert Marine, entreprise spécialisée et déjà présente dans de nombreux équipements similaires sur toute la France. 21 emplois ont été créés

(12 embauches locales, 2 mutations internes et 7 au niveau national).

A l'approche des fêtes de fin d'année, le centre aquatique Valséo reconduit sur la période du 16 novembre au 31 décembre 2015 l'opération «CHÉQUIER FORME».

Cette opération lancée en 2013 est destinée à faire découvrir les prestations du complexe à des conditions particulièrement avantageuses. Le chéquier forme 2015 se présente dans une nouvelle formule comprenant 3 entrées piscine, 3 entrées espace bien-être (sauna, hammam, jacuzzi, banquette chauffante) et 3 entrées activité (2 cours fitness ou aquagym et 1 cours aquacyling).

Ce chéquier, qui permet de bénéficier d'une réduction de plus de 50% par rapport au tarif normal (44,90 euros au lieu de 99,20 euros), s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'accès au centre aquatique du Pays Bellegardien au plus grand nombre.



3 en 1 : apprentissage



268, rue Antoine Jacquet
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél : 04 50 59 13 00
valseo@vert-marine.com



Nouveauté rentrée 2015 :

Le Piloxing® est un nouveau programme d'entraînement fitness inter-disciplinaire, qui combine le «meilleur» de la boxe, du Pilates, et de la danse.

Tarifs en vigueur

du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

Valséo accueille les scolaires et les associations !

Que ce soient les Hippocampes, le Club Subaquatique, le Cercle des Nageurs de Bellegarde-sur-Valserine ou encore le club de Triathlon, des créneaux horaires sont dégagés pour ces associations et également pour les scolaires : primaires, collégiens et lycéens ! Les 15 communes de la CCPB sont concernées et 5 écoles en dehors du territoire ont également accès au centre aquatique.

Des opérations commerciales !

En 2015, Vert Marine a organisé 15 opérations commerciales ! 130 000 passages ont été enregistrés sur l'année !

Entrée famille (adulte) :	Entrée famille réduite (enfant - de 12 ans) :	Carte famille :	Carte 12 entrées :
2,85 €	2,30 €	28 € /an	58 € /an

Pass Liberté À partir de :	Pass Matin À partir de :	Entrée piscine À partir de :
42.80 €/mois	31.70 €/mois	4.60 €

DASSIN SPORTIF	Périodes scolaires	Vacances scolaires	Eté
Lundi	12h00 - 14h00 17h00 - 20h00	10h00 - 20h00	10h00 - 20h00
Mardi	17h00 - 21h30	10h00 - 21h30	10h00 - 20h00
Mercredi	09h00 - 20h00	10h00 - 20h00	10h00 - 20h00
Judi	17h00 - 20h00	10h00 - 20h00	10h00 - 20h00
Vendredi	12h00 - 14h00 17h00 - 20h00	10h00 - 20h00	10h00 - 20h00
Samedi	10h00 - 12h30 14h30 - 18h00	10h00 - 12h30 14h30 - 18h00	10h00 - 18h30
Dimanche & jours fériés	10h00 - 12h30 14h30 - 18h00	10h00 - 12h30 14h30 - 18h00	10h00 - 18h30

Le tri chez vous !

L'activité humaine sur un territoire est génératrice de production de déchets. La production moyenne d'ordures ménagères en France est de 1kg par jour et par habitant. Le rôle de la CCPB est d'agir pour améliorer la gestion des déchets produits par ses habitants. Aujourd'hui, face à l'enjeu environnemental lié à la production croissante de déchets, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien fait évoluer son service de collecte des déchets.



Compétence intercommunale, la collecte des déchets connaît des évolutions qui concernent une partie des habitants. La CCPB s'est en effet engagée depuis le 1^{er} janvier 2015 dans une démarche environnementale de collecte sélective des déchets recyclables en porte-à-porte sur 3 communes : Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans.

Un véritable plus pour ces habitants qui trient directement leurs déchets recyclables chez eux.

Pourquoi seulement 3 communes ?

La mise en place de la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte a été élaborée en fonction des performances de tri de chaque zone. Les territoires urbains obtiennent des performances de tri bien inférieures aux territoires ruraux. Les difficultés persistent dans les communes urbaines où l'habitat collectif est dense et où il est difficile de stocker les déchets recyclables avant de les déposer au point d'apport volontaire.

L'objectif sur ces trois communes était d'augmenter les quantités d'emballages recyclables collectés.

Les résultats étant très satisfaisants, la CCPB se donne un temps d'analyse et de réflexion sur la possibilité d'étendre progressivement cette collecte en porte-à-porte aux 12 autres communes (Chanay, Champfromier, Giron, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux, Lhôpital, Billiat, Villes, Injoux-Génissiat, Montanges et Confort).

Pourquoi faut-il toujours mieux trier ?

QUI FAIT QUOI ?

> La **CCPB** a la compétence collecte des déchets ménagers, ordures ménagères résiduelles (OM) destinées à l'incinération vers l'Unité de Valorisation Energétique du SIDEFAGE. Ainsi, les déchets ménagers destinés à la collecte sélective en porte-à-porte (papiers, cartons, plastique et aluminium) sont acheminés au quai de transfert d'Arlo pour être expédiés vers des centres de tri par le SIDEFAGE.

> Le **SIDEFAGE** se charge du traitement des déchets. Il se charge également de la collecte des points d'apport volontaire.

Le mot de Serge RONZON, Vice-président en charge déchets ménagers: « Le fait de mieux trier permet de lutter contre le réchauffement climatique, de ménager la ressource en pétrole (énergie fossile), d'économiser les matières premières (bois, aluminium, verre etc.).

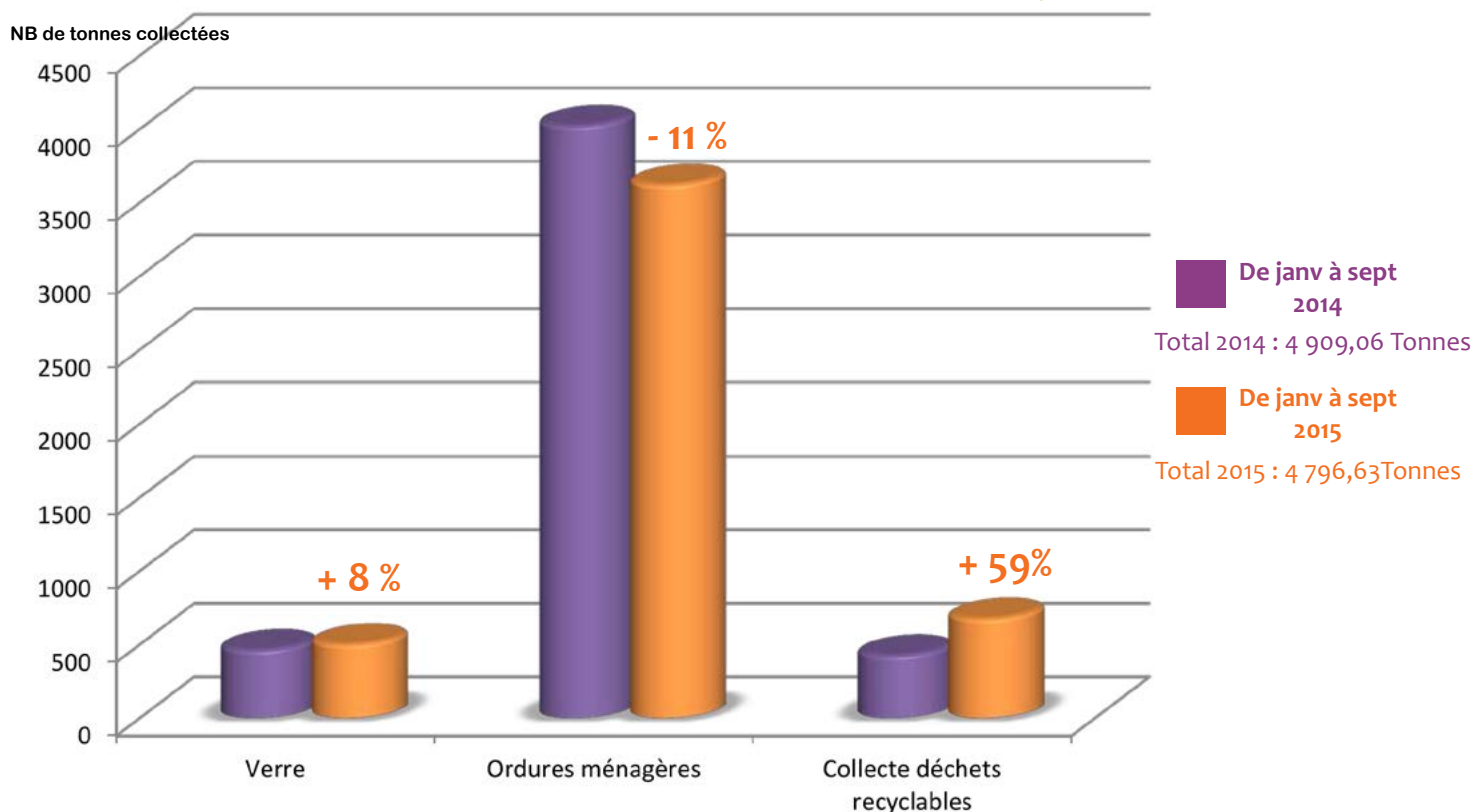
La CCPB travaille à la maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers. En effet, ils se décomposent en deux postes la collecte (compétence de la CCPB) et le traitement (compétence du SIDEFAGE).

Si les coûts de collecte sont identiques pour les ordures ménagères et la collecte sélective, les coûts de traitement eux diffèrent.

Seules les ordures ménagères traitées en incinération par le SIDEFAGE sont facturées à la CCPB. Le traitement des recyclables issus de la collecte sélective est gratuit pour les collectivités. Mieux encore, nous pouvons bénéficier d'un bonus, distribué par le SIDEFAGE de 0 à 4,50 € par an et par habitant en fonction de nos performances de tri ! Depuis plusieurs années nous touchons 1 €, avec la mise en place de la collecte sélective, nous pouvons espérer recevoir 2 € voire 3 € !

Nos performances de tri sont meilleures ! C'est grâce à votre implication, merci de continuer et d'en parler autour de vous, l'avenir c'est le tri et il commence à la maison. »

Comparatif des tonnages des ordures ménagères résiduelles / déchets issus de la collecte sélective / Verre



En 2015 (comparé à 2014) c'est :

38,38 tonnes de verre en plus collectées
401,38 tonnes d'ordures ménagères collectées en moins
250,57 tonnes de déchets recyclables collectées en plus

Rappel des A conserver !

Collecte Sélective

CE QUE L'ON TRIE



Papiers

Journaux,
magazines,
prospectus



Cartons

Emballages en
carton, boîtes et
briques en carton,
boîtes d'œufs,
gobelets fibreux



Plastiques

Flacons,
bouteilles, bidons
en plastique



Métaux

Cannettes, boîtes
de conserve,
barquettes en
alu, aérosols
domestiques

En vrac !
Pas en sac !

PAS BESOIN DE LES LAVER...
il suffit de les vider !

NE SE TRIE PAS ORDURES MÉNAGÈRES



Barquettes en
plastique



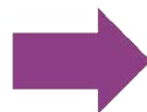
Barquettes en
polystyrène



Sacs en
plastique



Pots de
yaourt



On ne va plus
aux points
d'apport
volontaire
pour le
papier, carton,
bouteilles
plastiques et
emballages alu,
on jette dans le
bac jaune

Consignes de tri

Ordures ménagères



Emballages, boîtes
et pots en plastique



Sachets et sacs
en plastique



Couches



Restes de
nourriture

VERRE CONTENEUR VERT



Bouteilles
en verre



Flacons et
bocaux en verre

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS SPÉCIAUX

EN DÉCHETTERIE



Gros cartons



Déchets verts



Encombrants



Appareils
électroménagers

4 déchetteries près de chez vous :

Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier



Un doute, une question
sur le tri ?

0 800 006 935

Appel gratuit depuis un poste fixe



HORAIRES DES DECHETTERIES (du 25/10/2015 au 26/03/2016)

		BELLEGARDE	INJOUX	CHAMPFROMIER	CHÂTILLON
		Chemin du Tapey ZI d'Arlod	Lieu-dit "Au Poteau"	Lieu-dit "Les Géorennnes"	La Félicité RD 1084
LUNDI	MATIN	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00		
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00			14 h 00 17 h 00
MARDI	MATIN	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00		
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00	
MERCREDI	MATIN	9 h 00 12 h 00			9 h 00 12 h 00
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00		14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00
JEUDI	MATIN	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00	14 h 00 17 h 00		14 h 00 17 h 00
VENDREDI	MATIN	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00		9 h 00 12 h 00
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00
SAMEDI	MATIN	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00	9 h 00 12 h 00
	APRES-MIDI	14 h 00 18 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00	14 h 00 17 h 00
DIMANCHE ET JOURS FERIES*	*SAUF LES 01/05 & 25/12 01/01	10 h 00 12 h 00			
HORAIRES D'ÉTÉ : du 27/03/2016 au 29/10/2016)		Fermeture à 20h au lieu de 18h	Fermeture à 19h au lieu de 17h	Fermeture à 19h au lieu de 17h	Fermeture à 19h au lieu de 17h

MEMENTO

CCPB

Parc d'Activité des Etournelles
195, rue Santos Dumont
BP 609
01206 Châtillon-en-Michaille Cedex
Tél. : 04 50 48 19 78
Fax : 04 50 48 09 22
e-mail : info@ccpb01.fr
Site internet : www.ccpb01.fr
Ouverture au public :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30 (fermeture à 17h00 le vendredi)



CLIC du Pays Bellegardien (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)

5, rue des Papetiers
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 48 71 64
e-mail : clic@ccpb01.fr

MEEF (Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation)

9, rue des Papetiers
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 56 87 49
e-mail : meef@ccpb01.fr



ADE (Agence de Développement Economique) / Plateforme Initiative Bellegarde Pays de Gex

50, rue Gustave Eiffel
Technoparc
01630 Saint-Genis-Pouilly
Tél. 04 50 42 65 20
Site internet : www.ade01.org



ML (Mission Locale)

9, rue des Papetiers
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 48 09 86
e-mail : accueil.bellegarde@mlaj.fr

Office de Tourisme de Bellegarde et sa Région

13, rue de la République
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 48 48 68
e-mail : info@ot-bellegarde01.fr
Site internet : www.ot-bellegarde01.fr

Centre Aquatique Valséo

268, rue Antoine Jacquet
01200 Bellegarde-sur-Valserine
Tél. : 04 50 59 13 00
e-mail : valseo@vert-marine.com